

Envoyé en préfecture le 28/09/2011
Reçu en préfecture le 28/09/2011
Affiché le 28/09/2011

DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
N° 37-2011

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAS-ARMAGNAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mardi 27 septembre 2011

L'an deux mille onze et le mardi vingt sept septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence de Monsieur Pierre GUICHANNE et sur sa convocation.

Étaient présents : BOURROUILLAN : FOURCADE Christian, LE HOUGA : GUICHANNE Pierre, BRUNO Jean-Pierre et GAÜZERE Jean-Claude (suppléant de DUPRAT Marie-Rose), LANNE-SOUBIRAN : MANAS Francis et IMBERT Yves, MAGNAN : DUCLAVE Jean et LAFFITTE-DUCLER Bernard, MANCIET : CAPDEPONT Pierre et FITTE Jean-Jacques, MONGUILHEM : DUCERE Jean et DUPIN Bernard, MONLEZUN D'ARMAGNAC : SAUQUES Philippe et BENESSIA Christiane, MORMES : CARRERE Hervé, NOGARO : PEYRET Christian, GARET Gilles, MARTINOT Maryse et PUJOL Jean-Pierre, PERCHEDE : MARIN Alain et SALEY Christine (suppléante de DELOSTE Lionel), SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie et CAPDEVIELLE Patricia, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : SAINT-GUILHEM Jean-Claude, SALLES d'ARMAGNAC : BORDES Daniel (suppléant de BUSQUET Philippe), SION : MITTERRAND Elisabeth, SORBETS : BURGAN Fabrice, TOUJOUSE : WEEVERS Cornélia et Du CHEYRON De BAUMONT Olivier, URGOSSE : BARRAIL Bernard et COLLAVINO Gérard.

Absents excusés : BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel, LE HOUGA : DUPRAT Marie-Rose (remplacée par GAÜZERE Jean-Claude), LAUJUZAN : SENAC Claude (procuration à WEEVERS Cornélia), LOUBEDAT : SEMPE Bernard et OREJA Daniel, LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre et VINCENT Caroline, MORMES : SPOERRY Gérard, PERCHEDE : DELOSTE Lionel (remplacé par SALEY Christine), SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît et BUSQUET Philippe (remplacé par BORDES Daniel), SION : DALES Annie, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : TARTAS Jacques (remplacé par Du CHEYRON De BAUMONT Olivier).

Absents : LAUJUZAN : FARBOS Jean-Jacques, SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC : FAGET Alain.

Secrétaire de séance : Christian PEYRET.

OBJET DE LA DELIBERATION : GR 65, promesse de cession à titre gratuit d'une bande de terrain en bordure de la Zone d'Activité Economique de Lanne Soubiran

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle que l'itinéraire de randonnée GR 65 passe en bordure des parcelles acquises par la communauté de communes dans le cadre du projet de zone d'activité économique, le long de la Route départementale 931. Aussi, afin de sécuriser cette portion du tracé tout en réalisant l'aménagement routier, le Conseil Général propose que la communauté de communes lui cède gratuitement une bande de terrain.

Cette bande de terrain de 5 mètres de large et représentant environ 2 800 m² sur la parcelle n°745 n'impacterait pas le potentiel commercial de la zone d'activité dans la mesure où une partie des terrains est inconstructible en bordure de la RD 931.

En conséquence, le Président expose la promesse de cession gratuite établie par le service des routes du Conseil Général afin de permettre cette transaction. L'entretien du GR 65 incombe au Conseil Général.

Après avoir en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE, la cession à titre gratuit d'une bande de 5 mètres en bordure de la Départementale 931 sur la parcelle A745 au Conseil Général du Gers,

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document et à entreprendre toutes les démarches relatives à cette décision.

TELETRANSMIS LE
28 SEP. 2011

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
le Président,
Pierre GUICHANNE.

